

COMMUNE DE CHANTEUGES

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni Lundi 28 juin 2021 sous la présidence de Mme Sandrine ROUX maire et en présence des conseillers : Colette BERAUD, Véronique LEBRETON, Romain BAYOUT, Arnaud TESTUD, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL, Julien VIZADE, Hervé VISSAC. Nicolas MATHIEU arrive à 20h40 et Annie PAGE est nommée secrétaire de séance.

1) TRANSFERT DU CREDIT BAIL DE LA BOULANGERIE :

Suite à la vente de la boulangerie de M Pascal GAILLARD à Mme Nadine CARON, le crédit bail en cours entre la mairie et M. et Mme GAILLARD sera poursuivi par Mme CARON. Pour cela, le conseil doit approuver cette vente et valider le montant du loyer qui restera inchangé à 519.97€ HT par trimestre, montant qui couvre le remboursement de l'emprunt qui durera jusqu'en décembre 2026. **10 POUR**

2) REPLACEMENT DE L'ENTREPRISE LAFONT par GIGNAC / GAILLARD pour les travaux du 3 cour de l'abbaye :

Pour les travaux de rénovation du logement 3 cour de l'abbaye, le conseil avait choisi le devis de 8 063.02€ TTC de M. Grégory LAFONT. Suite à sa cessation d'activités et pour son remplacement, le conseil valide le devis proposé par l'entreprise GIGNAC / GAILLARD afin d'assurer les travaux de plomberie pour un montant de 7 063.25€ TTC. **10 POUR**

3) REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES : 11 POUR

Le conseil décide d'ajuster les tarifs de location de la salle des fêtes de la façon suivante :

	TARIFS	REMISE DES CLES
PARTICULIERS	200€	Pour 2 jours
ASSOCIATIONS hors commune	250€	Pour 2 jours
REUNION + BUFFET	150€	1 jour
MARIAGE	300€	Du jeudi au dimanche
CAUTION	350€	

Le ménage est assuré par l'agent de la mairie, un état des lieux est dressé à la remise et la restitution des clés. Le chèque de caution **reste dans le dossier** jusqu'à la fin de la location.

4) VENTE/ACHAT maison CHASSAINT/ COMMUNE :

Madame le maire demande au conseil de reporter cette délibération à sa prochaine session car certains éléments manquant au dossier restent à préciser.

5) Fixation du loyer du logement 3 cour de l'abbaye : 11 POUR

Le logement sera occupé à partir du 1^{er} juillet 2021 par Mme Lucie HARATIK et M. Pierre RIBEYRE, le conseil fixe le prix du loyer mensuel à 500€ qui sera révisé le 1^{er} juillet de chaque année suivant l'indice INSEE.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le maire lève la séance à 21h30

Annie PAGE